

Diaporama de la CME du 9 février 2021

I. Informations du président de la CME

- **Suites du « Ségur de la santé »**

- **Attractivité**

Le D^r Juliette PAVIE, vice-présidente de la sous-commission *Vie hospitalière et attractivité* ([CVHA](#)), animera un groupe de travail pour proposer des mesures d'attractivité de l'AP-HP pour les praticiens hospitaliers prenant en compte les mesures relatives au « Ségur de la santé ». Le président de la CME insiste sur la notion d'équipe médicale hospitalo-universitaire et souhaite que les hospitalo-universitaires puissent participer à cette réflexion. Les membres de la CME intéressés sont invités à se faire connaître auprès du D^r Juliette PAVIE.

- **Contractuels**

Un groupe de travail a été mis en place dans le cadre de la CVHA pour proposer un cadrage institutionnel (échelle des rémunérations, structure d'emplois titulaires / contractuels, etc.) de mise en œuvre du futur statut unique des contractuels qui remplacera les statuts actuels des praticiens contractuels, attachés et cliniciens.

- **Hospitalo-universitaires**

L'AP-HP n'est pas partie prenante au groupe de travail national mis en place par les ministères en charge de la santé et de l'enseignement supérieur sur l'attractivité des carrières hospitalo-universitaires, mais le président de la CME, le vice-président doyen du directoire et la directrice générale adjointe ont été invités à rencontrer les conseillers de ces ministères pour exprimer le point de vue de l'AP-HP le 25 février. Le président organisera au préalable un échange avec les hospitalo-universitaires de la CME qui le souhaitent.

- **Praticiens libéraux**

La CVHA va mener une réflexion sur la doctrine de la CME concernant les contrats de praticiens libéraux admis à exercer à l'AP-HP (v. [CME du 8 janvier 2013](#)).

- **Projet social**

Deux représentantes de la CME, les P^{ts} Claire POYART et Marie-Noëlle PÉRALDI, participent au groupe de travail sur la prime d'engagement collectif mis en place par la direction générale à la suite de la concertation tripartite sur le projet social (v. [CME du 12 janvier 2021](#)). Le groupe s'oriente vers un objectif de qualité commun à l'ensemble de l'AP-HP et déclinable localement. Le projet final sera soumis à la validation de la CME, qui est, par ailleurs, en attente du calendrier du groupe de travail prévu sur l'évaluation des charges de travail.

- **Vaccination anti-COVID des personnels de l'AP-HP**

Le P^r Catherine PAUGAM, directrice générale adjointe, a présenté un bilan d'étape de la vaccination des personnels ([diaporama](#)). Au 7 février, 24 % des personnels médicaux de l'AP-HP et 12 % des personnels non médicaux ont reçu au moins une 1^{ère} dose. Le président appelle l'ensemble de la communauté médicale à informer et sensibiliser les équipes à l'intérêt et l'importance de la vaccination.

II. Avis sur la modification des règles d'accès à l'entrepôt de données de santé (P^r Marie-France MAMZER) ([diaporama](#), [règles](#))

LA CME a approuvé à l'unanimité la modification des règles d'accès à l'EDS. Le responsable de la recherche doit informer les professionnels de santé impliqués dans la prise en charge des patients

concernés par la recherche ou ayant contribué à la production des données qui seront utilisées (recherche interne ou multicentrique), en fonction de la thématique et du périmètre de la recherche : collégiales, responsables recherche des départements médico-universitaires (DMU), chefs de service, équipes médicales, coordinateurs des filières de santé maladies rares ou des centres de référence, etc. La transparence est en effet une clé du succès de l'EDS.

III. Projet recherche 2021-2025 de l'AP-HP (P^{rs} Gabriel STEG et Éric LE GUERN, M^{me} Stéphanie DECOOPMAN) ([diaporama](#))

La recherche est un facteur majeur d'attractivité pour les personnels médicaux et paramédicaux : sanctuariser du temps dédié pour la recherche, faciliter la formation et l'accès à la recherche des jeunes chercheurs, accélérer les procédures, accroître les financements et améliorer l'accès à l'EDS font donc partie des principales mesures qui seront proposées dans le volet recherche du projet médical 2021-2025. L'AP-HP doit aussi développer une politique de recherche en santé publique, en lien avec l'Université et nos partenaires institutionnels et territoriaux, notamment à travers les possibilités ouvertes par l'EDS.

IV. Bilan annuel et projets de la sous-commission *Formation & comité des internes* (P^r Marie-Noëlle PÉRALDI, D^r Vianney MOURMAN) ([diaporama](#))

Parmi le riche travail réalisé par la sous-commission [Formation & comité des internes](#), on peut noter :

1. pour le volet formation :
 - l'élaboration d'un nouveau programme de l'École de management des médecins des hôpitaux (ÉMAMH) de l'AP-HP faisant une part plus grande au management ;
 - le projet de rétablir une relation directe médecins – personnels infirmiers dès l'enseignement dans les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) ;
2. pour le comité des internes :
 - la mise en place des conditions de réalisation effective des consultations médicales avant prise de fonction des internes, pour laquelle il est fait appel aux médecins de l'AP-HP volontaires ;
 - le projet de « guichet unique » pour les internes en souffrance afin de donner plus de lisibilité aux dispositifs dispersés existant actuellement ;
 - mais aussi la difficulté à disposer de données récentes sur l'évolution démographique médicale afin d'évaluer les besoins en amont des commissions de répartition.

V. Visites de risques au bloc opératoire (D^r David OSMAN) ([diaporama](#))

Dans la suite du plan « Gériamed » (v. [CME du 11 septembre 2018](#)), des visites de risques dans les blocs opératoires centrées sur la sécurisation de la prise en charge médicamenteuse seront prochainement proposées aux services volontaires. La visite de risques est une démarche pragmatique, courte et bienveillante permettant d'identifier les principaux risques, d'apprécier l'efficacité des dispositifs mis en place pour les maîtriser et de définir, le cas échéant, des plans d'actions locaux ou institutionnels.

*

La prochaine réunion de la CME aura lieu le 9 mars 2021, précédée du bureau le 23 février.

P^r Rémi SALOMON, le 23 février 2021